



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1974-1975

19 NOVEMBRE 1974

**Projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles de la
communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972**

RAPPORT

PRESENTE AU NOM
DE LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR M. José DESMARETS

(1) Voir : 26 (S.E. 1974) n° 1
43 (1973-1974) n° 1

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission de la Politique générale, réunie le 19 novembre 1974, a examiné le projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972 (1).

Exposé du ministre des Travaux publics

La commission a entendu l'exposé du ministre des Travaux publics.

Le document soumis au Conseil contient en fait l'ajustement du décret relatif au secteur Travaux publics du budget des Affaires culturelles pour 1972.

L'amendement majore de 37,7 millions les crédits du budget extraordinaire des Dotations culturelles de 1972.

L'ajustement est destiné à augmenter les crédits à l'article 63.01 du ministère de la Culture française afin de couvrir les subsides pour l'acquisition d'immeubles culturels et les travaux de construction de bibliothèques.

Ces crédits ont été sollicités par le ministère de la Culture française en vue de rééquilibrer

le volume des travaux subventionnés entre les deux communautés culturelles.

L'urgence est nécessaire si l'on veut engager les crédits avant la fin de l'année.

Vote sur les articles et sur l'ensemble

La commission a ensuite procédé au vote du décret, article par article; ces derniers ont chacun été adoptés à l'unanimité.

Elle a enfin procédé au vote sur l'ensemble du projet qui a également été adopté à l'unanimité.

La commission fait confiance à son président et à son rapporteur pour l'adoption du présent rapport.

Le Rapporteur,

José DESMARETS.

Le Président,

Jean KEVERS.

(1) Ont participé aux travaux de la commission : MM. Kevers (président), Barbeaux, Damseaux, Defosset, Dehousse, de Stexhe, Gillet R., Gondry, Hubin, Mme Lassance-Hermant, MM. Paque, Parisi, Desmarts (rapporteur).